



Accréditation ERASMUS - C'est quoi ?

publié le 31/03/2023

Le collège René Caillié possède une accréditation Erasmus dans le secteur de l'enseignement scolaire du 01/03/2023 au 31/12/2027

L'accréditation Erasmus est un outil mis à la disposition des organisations actives dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes qui souhaitent s'ouvrir aux échanges et à la coopération transfrontières. L'octroi d'une accréditation Erasmus indique que l'organisation candidate a élaboré un plan pour organiser des activités de mobilité de grande qualité dans le cadre d'un effort plus large visant à assurer son développement. Ce plan, appelé « plan Erasmus », constitue un volet essentiel de la demande d'accréditation Erasmus.

En savoir plus :

- <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/les-domaines-dactivite/enseignement-scolaire/>
- <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/les-domaines-dactivite/formation-et-enseignement-professionnels/>

Pour l'établissement, l'accréditation est construite autour des axes suivants :

- Promotion des valeurs d'inclusion et de tolérance auprès des élèves
- Sensibilisation et implication dans le développement durable
- Formation des personnels de l'établissement

Dans ce cadre, des mobilités seront créées pour les élèves et les personnels chaque année.

L'espace dédié "ERASMUS - Culture européenne" sur le site du collège rendra compte régulièrement des actions menées.

 [certificat-accréditation](#) (PDF de 267.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.